# Saint-Lyé-la-Forêt, en bref

Janvier 2013

Directrice de publication:
Mme Chantal Beurienne

## Commune de Saint-Lyé-la-Forêt

Année 2013, n°1

**NOUVEAU**
Le site internet de la commune

**www.mairie-saint-lye-la-foret.fr**

*Administré par Jacques Van Belle* campagnol.fr


- L'écho du Conseil Municipal


***Rappel:***

*Les comptes rendus des réunions de Conseil peuvent être consultés dans leur intégralité en mairie.*


- Les Associations
- Informations diverses


ST-LYÉ-LA-FORÊT

**La municipalité remercie les habitants de Saint-Lyé qui ont œuvré, bénévolement pour la commune (*plantations, tonte de la pelouse, local poubelle, installations des décorations de Noël etc ...)***

## L'édito

**Avant de vous laisser lire ma prose concernant essentiellement l'eau et l'assainissement, permettez moi de vous présenter, avec tous les membres du conseil municipal, nos meilleurs vœux pour l'année 2013.**

**La nouvelle année s'annonce difficile, à entendre dire — à cause de la crise.**

**Espérons que cela sera relatif et que nos administrés n'auront pas trop à souffrir de ce mauvais passage.**

**Santé à tous, joie et bonheur, et que vos souhaits se réalisent.**

*Jean-Paul Triffault*

## MAIRIE

**OUVERTURE AU PUBLIC**

Mardi : 15h—19h
Mercredi : 9h—12h
Vendredi : 15h—18h

*Permanences urbanisme le mardi et le vendredi*

tel : 02.38.91.84.72
fax : 02.38.91.86.44

mairie.de.st.lye@wanadoo.fr

## Séance du 11 septembre 2012

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler la convention de médecine préventive avec le Centre de Gestion du Loiret à compter du 1er janvier 2013.

Le CM décide de mettre en place l'entretien professionnel se substituant à la notation des agents.

Le CM est informé que Mme Babou Anne-Laure remplace Mme Pellé Sylvie au poste d'agent d'accueil, et que Mme Poupardin Delphine remplace Mme Bigot Sylvie au restaurant scolaire.

Le CM valide l'augmentation de 2% du prix des repas à la cantine, soit 3,25€ le repas régulier.

Le CM décide de remplacer la pompe de refoulement de Mouille-Savate (montant 2 302,30 TTC)

Monsieur le Maire est autorisé, à l'unanimité, à signer l'acte instituant une servitude avec ERDF.

Le CM valide à l'unanimité le projet de réalisation des travaux rue du coudresceau.

Dans le cadre du projet de construction de la nouvelle station d'épuration, le CM est informé que, pour solliciter une subvention auprès du Conseil Général, il est nécessaire de porter le prix du m3 d'eau potable à 1,15€ et le prix du m3—part assainissement à 1,30€. Après en avoir délibéré, le CM se prononce favorablement pour établir un dossier de demande de subvention.

Le CM prend connaissance du remplacement du lave-vaisselle du restaurant scolaire (lave-vaisselle avec cartouche anticalcaire et liquide vaisselle avec dosage incorporé).

## Séance du 9 octobre 2012

Le CM reconduit l'indemnité de conseil au receveur municipal.

Par souci de sécurité, le CM autorise un riverain à ouvrir un portail sur le parking de la mairie.

Suite au décès de Monsieur Pouradier, une nouvelle répartition des membres du Conseil Municipal a été faite dans les différentes commissions.

Pour faire suite à une demande d'un particulier, le CM refuse de prolonger le réseau d'éclairage public sur 500 mètres, rue du Bois Saint Germain.

Le CM décide de participer financièrement à la protection sociale des agents de la commune.

Le CM refuse d'attribuer à une association, des heures de ménage, , pour les raisons suivantes : - le personnel communal n'a plus de créneaux horaires disponibles — la commune ne souhaite pas financer d'heures complémentaires — chaque association a le devoir d'entretenir les locaux mis à sa disposition gratuitement par la commune.

Le CM est informé que les Sapeurs-pompiers ont procédé à la vérification des bouches et poteaux d'incendie de la commune. Il apparait qu'un certain nombre d'entre eux sont non conformes. Des travaux sont à prévoir.

Le CM à l'unanimité valide la création de la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) qui remplace la Taxe pour Economie d'Epandage (TEE). Cette taxe est annexée aux permis de construire.

## Séance du 6 novembre 2012

Le CM accorde la prime de Noël aux employés en Contrat Unique d'Insertion (CUI) dans les mêmes conditions que les agents titulaires.

Le CM vote une subvention pour le départ en classe de découverte des enfants domiciliés et scolarisés sur la commune. La participation est la suivante :

(17 PS x 10 €) + (33 MS/GS x 35 €) + (58 primaires x 27€)

**Total = 2 891 €**

## LES TRAVAUX EN CHIFFRES

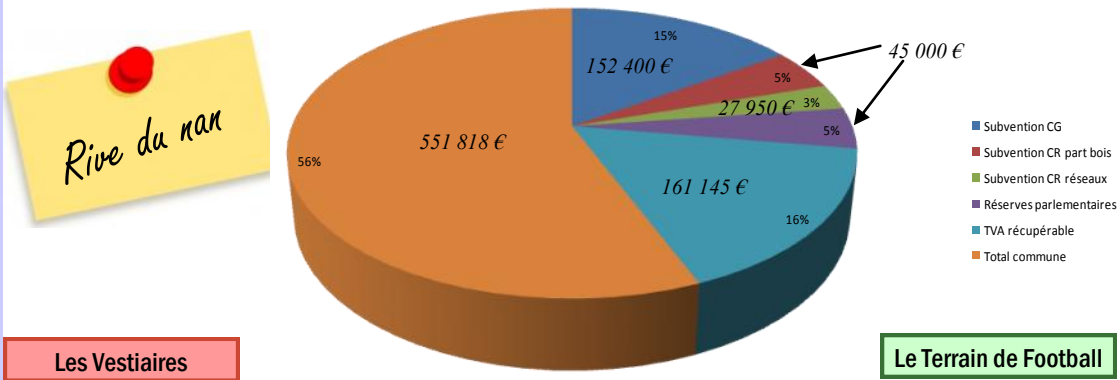


### Les Vestiaires

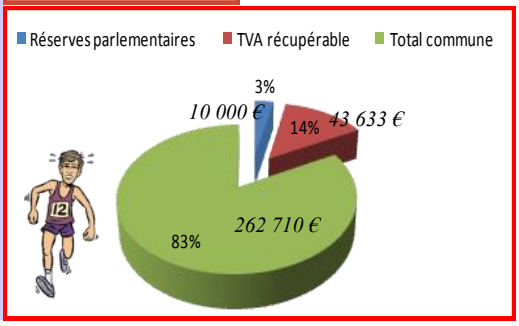


### Le Terrain de Football

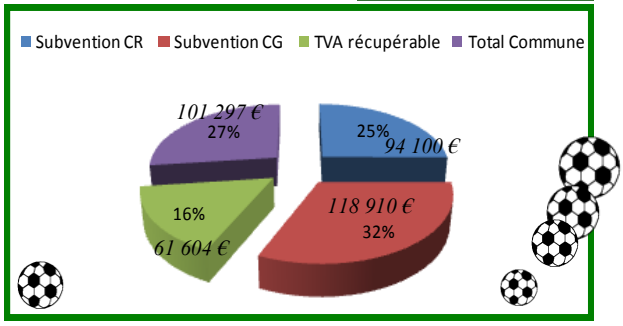

Chers laëtiennes et laëtiens,

Je souhaite aujourd'hui vous présenter le déroulé chronologique du projet de la nouvelle station d'épuration.

Selon les dispositions de l'article 35 de la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992, et notamment en matière d'assainissement, les communes ont l'obligation de procéder à la définition d'un projet de délimitations des zones d'assainissement collectif et non collectif soumis à enquête publique avant le 31 décembre 2005.

13 janvier 2004 : La commune obtient l'autorisation pour le commencement des travaux par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général. Le conseil municipal prend alors acte du rapport de la commission qui propose après consultation, le Cabinet Jean-Luc BUFFET de Ballainvilliers, pour un montant de 44 257,98€ TTC afin d'effectuer une étude de zonage et un diagnostic de l'existant.

Mars 2004 : Le Conseil Général verse des subventions : 3 688€ pour le diagnostic et 1 316€ pour le zonage.

Avril 2004 : Le Conseil Municipal sollicite cette fois, une subvention auprès du Conseil Régional.

Septembre 2004 : Du fait du surplus d'eau parasite par temps de pluie sur la station d'épuration, le cabinet Buffet propose d'effectuer des tests à la fumée et un passage d'une caméra supplémentaire (avenant de 4 316,36€ TTC). Ce même problème d'eau parasite est constaté en décembre 2004.

19 Avril 2005, présentation de l'étude finale, et le 27 avril 2005, le conseil municipal adopte le projet de zonage d'assainissement suivant, pour les eaux usées en ce qui concerne les maisons actuellement en assainissement individuel : Les Ecossoires, si cela est techniquement possible, les Bureaux, le Château de la Mothe, sa ferme et le 444 route d'Artenay, la rue de la couarde, en autonome le 573 rue du nan. Ce dossier a été validé après enquête publique et adopté par le conseil municipal du 6 décembre 2005.

Le conseil municipal du 9 janvier 2007, suite à un avis défavorable de la DDA, pour la construction de maison dans les zones autorisées du POS, décide de débuter sans tarder des études sur la station d'épuration pour la réfection ou le remplacement de celle-ci, puis lors de la séance du 3 juillet 2007 décide d'engager un assistant à maitrise d'ouvrage pour ce dossier. Le marché d'appel public à la concurrence pour le choix d'un assistant à maitrise d'ouvrage est lancé (23/10/2007) et le conseil municipal attribuera ce marché à la DDE (25/02/2008), alors seul prestataire à avoir répondu.

Les ingénieurs de la DDE visitent alors l'ensemble de la commune afin de prendre connaissance des capacités de la station d'épuration, des réseaux et postes de refoulement, des rues à assainir (difficultés apparentes pour la rue de la couarde) et font part de ratios : nombre d'habitants/coûts des travaux lors de la séance du 27/10/2008.

Le conseil municipal donne ensuite son approbation le 7 juillet 2009 pour le dossier de consultation des entreprises pour la construction de la future station d'épuration. Mais le 5 novembre 2009, la DDE informe le Conseil Municipal que suite à des restructurations des services de l'Etat, elle n'est plus en mesure d'assurer le suivi de ce marché. Ainsi, après avoir accepté le retrait de la DDE de ce dossier, les conseillers suivent l'avis de la Commission d'Appels d'Offres du 23/11/2009 et retiennent le cabinet IRH Ingénieur Conseil à Olivet pour reprendre la maitrise d'ouvrage pour un montant de 59 650 € HT et 3 500 € pour l'étude d'incidence.

Lors de sa séance du 25 mai 2010, le conseil municipal sollicite une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau, pour financer l'étude fournie par IRH Ingénieur Conseil, et d'autres études nécessaires à la construction de la nouvelle station : hydrogéologue, géomètres, études de sols… Le 6 juillet 2010, le conseil municipal complète sa demande de subvention afin d'y intégrer la réhabilitation et l'extension des réseaux d'assainissement et d'eau potable en tranchée commune. Il sollicite ensuite le 7 septembre 2010 le Conseil Général afin d'obtenir des subventions pour ces mêmes travaux.

Dans la continuité de ces études, l'Agence Régionale de Santé Centre nomme Madame Nathalie Schnebelen en tant qu'hydrogéologue chargée du projet d'étude de rejet par infiltration des eaux issues de la future station d'épuration.

Lors de la séance du 12 octobre 2010, le conseil municipal valide un projet de station d'épuration pour 1800 équivalent habitants, puis l'entreprise Coulais Consultant est retenue le 18 janvier 2011 pour la réalisation des études géotechniques sur le terrain des futurs bassins d'infiltration et sur une parcelle au fond de l'actuelle station.

Le 14 avril 2011, les conseillers municipaux prennent connaissance du rapport d'IRH sur la réhabilitation du réseau d'assainissement : traitement de l'H2S sur les secteurs PR3 des Mardelles, PR2 de la RD 106 Mouille Savate. (H2S = gaz formé lorsque le temps de séjour des eaux usées est trop long dans les postes de refoulement détruisant tout le réseau ciment, les postes de refoulement en ferraille formant l'essentiel des travaux prioritaires du marché de travaux en tranche ferme.

Concernant la RD 97, les défauts seront corrigés par des manchettes. Sur la RD 106, il est prévu la réfection totale du réseau, de la fin du refoulement jusqu'à la RD97, traversée réalisée auparavant de la rue des déportés, du secteur des mardelles proche de la mare, RD 125 à RD 106, de la rue Neuve au niveau du lit du Nan.

Le rapport d'IRH est ainsi validé pour lancer la consultation des entreprises de travaux à la condition que les travaux d'extension fassent l'objet de tranches conditionnelles sans engagement de la part de la commune et soient individuellement soumises à approbation ultérieures. Ainsi, le 13 septembre 2011, le conseil municipal désigne l'entreprise Rochette TP Paris pour la réalisation des travaux de réhabilitation, tranche ferme pour un montant de 219 913,50 € HT financée à 30% par le Conseil Général et à 30 % par l'Agence de l'Eau.

L'avant projet de la station d'épuration a été présenté le 25 juillet 2012 au groupe de travail créé spécialement pour suivre ce dossier, incluant la réhabilitation et l'extension des réseaux eau potable, eaux usées en tranchée commune.

Cette présentation technique ne comprenait pas encore d'étude financière et c'est lors du conseil municipal du 11 décembre 2012 que la partie financière a été jointe à la partie technique prenant en compte les dernières données pour le financement.

En effet, afin d'assurer la demande de subvention auprès du Conseil Général, représentant un montant estimé à 404 587€, pour les travaux de la station et études s'élevant à près de 1 348 625 € HT (les extensions du réseau d'assainissement sur les 3 zones citées non comprises, et non subventionnables, car dépassant les 7 500 € requis par habitant — estimées à 21 000€), le Conseil Général impose un prix de l'eau potable à 1,15€ HT le m3, hors redevance et un prix de 1,30 € HT, la part assainissement hors redevance. Cette information vous a alors été transmise par voie d'information communale dans vos boites aux lettres.

Certains se posent la question de l'utilité d'une demande de subvention auprès du Conseil Général, et donc d'augmenter l'eau afin de répondre aux exigences posées, et se demandent si d'autres formes de financement ne sont pas envisageables, tels que le partenariat public-privé, la Délégation de Service Public, (qui ne concerne qu'une prestation de services), ou bien encore la souscription, c'est-à-dire un financement venant du privé vers la commune.

Nous demanderons des renseignements et des études dans les prochaines semaines. Toutefois , l'Agence de l'Eau vient d'effectuer le versement de la subvention accordée pour la tranche ferme, soit la somme de 60 166,50€ ainsi que le Conseil Général qui a versé une subvention de 69 000 € , (versement avancé en 2012 au lieu de 2014).

Les grandes difficultés rencontrées pour ce projet de station d'épuration sont les futures subventions, qui existent encore, mais pour combien de temps et sous quelles conditions ? Quels seront aussi les établissements bancaires qui financeront ce projet, car une seule banque ne s'engagera pas sur de telles sommes.

Concernant l'Agence de l'Eau qui subventionnerait le projet à hauteur de 35%, soit 472 018 € selon les estimations, la fréquence des versements n'est pas clairement définie.

Auparavant, dès l'ordre de service de commencement de travaux, 30% des subventions étaient débloqués, puis 30% supplémentaires à la mi-travaux. Le solde (40%) était versé à la réception des ouvrages, une fois le marché validé. Aujourd'hui, le premier versement de 30% n'intervient qu'au bout de 2 ans, et le solde 4 ans après. Il est donc nécessaire de prévoir un financement sur 5 ans notamment par des emprunts, avant les versements effectifs des subventions, afin d'assurer le paiement des factures.

Reste donc à financer cette partie, la TVA (récupérable après 2 ans) et la partie technique de construction de la station, soit 527 555 € par un prêt relais, ou un prêt à court terme pour 613 381 €.

La station d'épuration étant obsolète, les permis de construire seront refusés, entrainant un impact direct sur la vie des écoles. La pollution, en sortie de station est principalement due à la présence de phosphore et Monsieur Pichon de l'ARS, a informé de la vétusté de la station d'épuration ne permettant pas d'assurer un niveau de rejet compatible avec la vulnérabilité du Nan qui s'infiltre partiellement dans les gouffres. Le rapport annuel 2011 du Conseil Général mentionne à ce propos une qualité moyenne des effluents traités avec un dépassement de la valeur limite du rejet fixé sur l'azote. Il faut aussi s'aligner sur les directives européennes.

Quant à l'eau potable, des entreprises ont été contactées afin d'améliorer le problème récurrent d'eau jaune.

Autre point délicat, un nombre important de poteaux et bouches d'incendie ne répondent plus aux débits fixés par les normes.

Quels que soient les élus à la commune, je peux vous garantir que si rien ne bouge vous serez contraints à abandonner les constructions et serez amendables par les services de l'Etat.

*Jean-Paul Triffault*

La commune dispose depuis quelques jours d'un site internet. Il va permettre à tout un chacun, et aux habitants de St Lyé en particulier de prendre connaissance d'un certain nombre de documents mis à leur disposition : les comptes-rendus des conseils municipaux et les bulletins communaux, l'agenda des principales activités et, plus tard, de l'état d'avancement des chantiers.
Il donne accès aux fonctions de la mairie virtuelle, état civil et formalités en ligne, limitant ainsi les déplacements en Mairie.
Petit à petit il s'enrichira de tout ce que les associations voudront bien lui confier, sachant que d'ores et déjà le site de l'APE-NO est à jour.
Alors n'hésitez pas à le consulter et à faire part à la municipalité de toutes vos suggestions et remarques.
L'adresse : **www.mairie-saint-lye-la-foret.fr** à entrer dans le navigateur et bien sûr en bonne place dans vos favoris.

**CYCLISTES**

**Pour des raisons de sécurité, n'oubliez pas de porter votre gilet, et notamment aux abords des Mardelles, où la visibilité est moindre.**

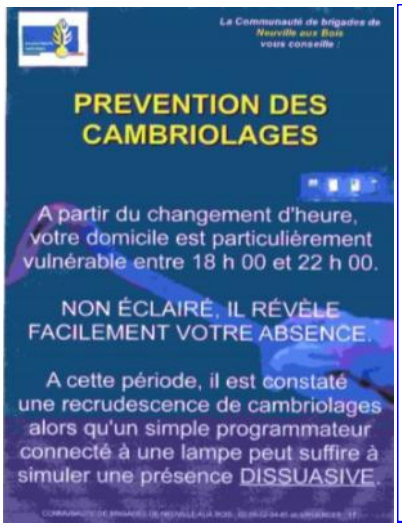


**ECOLES**

PRE-INSCRIPTIONS
PETITE SECTION DE
**MATERNELLE**

Les enfants nés en 2010 doivent être préinscrits en Mairie du 04/02/2013 au 01/03/2013.
(*livret de famille, fiche d'inscription remplie*)
Les inscriptions à l'école se feront ensuite au mois de mars 2013.

## CIVISME

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que ***TONDEUSES, DEBROUISSALLEUSES, PERCEUSES, TRONCONNEUSES***… ne peuvent être effectués que

**LES JOURS OUVRABLES**
**De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30**
**LES SAMEDIS**
**9h00 à 12h00/ 15h00 à 19h00**

**LES DIMANCHES ET JOURS FERIES**
**De 10h00 à 12h00**

*Les propriétaires ou possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.*

**CHIENS DANGEREUX**

Vous êtes propriétaires d'un chien. Certaines races sont soumises à une règlementation qui impose d'être en possession d'un permis de « détention ».
Renseignez-vous en Mairie ou

**http://www.interieur.gouv.fr**

## SALLE RIVE DU NAN : TARIFS 2013 (LAËTIENS)

| | 24H | 36H | 48H | |
|---|---|---|---|---|
| Cuisine | 407 € | 509 € | 611 € | Caution de **750 €** + attestation assurance, supplément de 5 € de dosettes javel. |
| Sans cuisine | 356 € | 433 € | 509 € | |

## SALLE POLYVALENTE : TARIFS 2013 (LAËTIENS)

| | 24H | 36H | Vend. soir | |
|---|---|---|---|---|
| Cuisine | 129 € | 193 € | 84 € | Caution de **400 €** + attestation assurance, supplément de 1 € de dosettes javel. |
| Sans cuisine | 73 € | 111 € | 53 € | |

**CIMETIÈRE**

**CONCESSIONS**

15 ANS = 100 €
30 ANS = 200 €
50 ANS = 300 €

**ESPACE CINÉRAIRE**
*(Les emplacements en espace cinéraire sont concédés **construits,*** et pour une durée de 30 ans)

**Case de columbarium** : 1 250 €

**Cavurne** : 650 €

**Taxe de répartition jardin du souvenir** : 60 €

INFORMATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FORET

Les Relais Parents Assistant(e)s Maternel(le)s sont des lieux d'informations, d'échanges et de rencontres au service des assistants maternels, des parents et de leurs enfants.
Les responsables des R.A.M informent les parents des différents types d'accueils existants, des démarches administratives et de la législation liée au contrat de travail effectué avec les assistants maternels.
Les R.A.M permettent aux assistants maternels de rompre l'isolement, de partager leurs expériences et de compléter leur formation. Les responsables des R.A.M informent également les assistants maternels sur l'évolution des lois qui leurs sont applicables : statut, rémunération, …
Les R.A.M sont aussi des lieux de socialisation pour les enfants par le biais d'animations collectives (ateliers d'éveil, de motricité, temps d'accueil festifs,…). Les assistantes maternelles sont fortement conviées à ces ateliers : les échanges entre professionnelles de la Petite Enfance permettent d'amener de nouvelles idées et de diversifier les activités.
Pour le R.A.M de Neuville aux Bois, les ateliers d'éveil ont lieu :
-le 1er jeudi du mois à Villereau (salle des fêtes), le 2ème jeudi à Aschères le Marché, le 3ème à Saint Lyé la forêt et le 4ème à Rebréchien (pour ces 3 dernières communes dans les accueils périscolaires).
-les vendredis à la Halte Garderie de Neuville aux Bois sauf lors des ateliers motricité.
Des ateliers spécifiques se dérouleront toute l'année en fonction de la thématique annuelle, ils seront communiqués par le biais du journal des Relais.
Les permanences administratives sont : le lundi et mardi de 9h00 à 12h30 et 14h00 à 17h30, le mercredi sur rendez-vous, le jeudi de 14h00 à 17h30 et le vendredi de14h00 à 16h30.
Pour toute demande de renseignements, vous pouvez contacter Mme Monique BRUS au 02.38.91.89.50 ou par mail : ram.vanille-fraise@cc-foret.fr .

## L'Allocation Journalière de Présence Parentale

Elle vous concerne :
- si votre enfant à charge a moins de 20 ans,
- s'il est gravement malade, accidenté ou handicapé,
- si vous cessez ponctuellement votre activité professionnelle ou votre recherche d'emploi pour vous occuper de votre enfant.

Vous devez fournir un certificat médical attestant de soins contraignants et la nécessité de votre présence auprès de lui.
C'est le médecin conseil de l'assurance maladie dont dépend votre enfant qui donne son avis.
Le montant de cette allocation varie en fonction de votre situation personnelle.

## Revenu de Solidarité Active

C'est un complément de revenus versé aux personnes qui travaillent et dont les ressources sont faibles.

Célibataire ou en couple, avec ou sans enfant, le montant du rSa activité est calculé en fonction de votre situation et de vos ressources des trois derniers mois.

adressez-vous à votre
Caisse d'Allocations Familiales au
0 810 25 45 10
www.caf.fr

## Pays forêt d'Orléans Val de Loire

### Un Pays tout en réflexion

Pour les 55 000 habitants des 33 communes, le pays Forêt d'Orléans-Val de Loire œuvre pour un aménagement juste et équilibré de leur territoire.
L'année 2012 a été une année de mise en place de programme d'actions.
Un **« Pays à vélo »** : une étude a défini la création de 8 boucles cyclotouristiques et de 2 liaisons s'appuyant sur la « Loire à Vélo ». Ces parcours permettront de réaliser des itinéraires parcourant les magnifiques paysages forestiers et ligériens.
Un **Agenda 21** pour le Pays : a été construit avec les acteurs locaux pour que les actions qui seront réalisées visent un développement durable et harmonieux du territoire pour le bien être des générations présentes et futures. Vous pouvez le consulter sur le site internet du Pays.
Un **nouveau contrat régional de Pays** a été élaboré à partir de 12 priorités régionales qui seront le support de projets économiques, sportifs, culturels, touristiques, paysagers…portés par les collectivités, les associations et les privés… Venez vous renseignez.
Actuellement, l'opération **ORAC** se poursuit pour aider les commerçants et les artisans à concrétiser leurs projets. Ainsi que les actions du **programme LEADER** qui préservent et valorisent les ressources naturelles du Pays.
Il ne faut pas oublier **la charte forestière de territoire** qui permet la réalisation de projet comme par exemple la création de panneaux en forêt d'Orléans, expliquant le cycle d'une futaie, le travail des forestiers, l'utilisation du bois récolté.

www.loire-et-foret.com

# LA PAGE DES ASSOCIATIONS

## APENO

Notre association intercommunale crée le 17 juin 2009 a pour objet de veiller à la sauvegarde des nappes phréatiques, de l'environnement et la qualité de vie des sites et régions naturelles, des communes du nord de l'Orléanais.
L'avenir de la qualité de notre eau potable et de notre environnement est notre préoccupation majeure.
Nous sommes particulièrement inquiets par rapport à l'environnement dans l'ensemble du secteur géographique proche des sites des décharges des Maréchaux et des Chancellières à Chevilly en bordure de la RD 97.
Nous sommes vigilants sur le respect des normes en vigueur :
- Contrôle des rejets atmosphériques
- Contrôle de la qualité de l'eau
- Contrôle de la qualité de l'air
- Surveillance de l'état des clôtures afin d'éviter les intrusions d'animaux qui sont fréquentes.

Nous sommes en totale opposition à toute extension des capacités de stockage des déchets dans les sites des Maréchaux et des Chancellières.
Nous restons vigilants et mobilisés.
Pour plus d'informations, ou pour venir nous rejoindre vous pouvez contacter le Président de notre association : **Monsieur JC GOMBAULT T° 02 38 91 81 28**

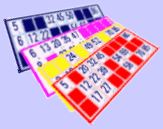

L'ASCL et
l'Amicale des Pêcheurs

Organisent pour
**la première fois** un

LOTO

vendredi 25 janvier
et
Samedi 26 janvier

Le bénéfice servira à organiser et améliorer le centre de loisirs du mois de juillet 2013

## L'ASCL

L'ASCL - ST LYE LA FORET propose à tous ceux qui le désirent jusqu'à 97 ans, de se retrouver pour un après midi jeux de société

**SAMEDI 19 JANVIER 2013** à la salle polyvalente

PROGRAMME

14 heures / 16 heures - Jeux
16 heures 15 - Galette
16 heures 45 - reprise des jeux.

Pour clôturer cet après midi récréatif et pour ceux qui le souhaitent, nous nous réunirons autour d'une raclette au tarif de 6 €uros par personne.
Renseignements et inscriptions auprès de :

**Guy LAUNAY au 02 38 75 58 28**

## LE CALENDRIER SCOLAIRE 2013

**Jours non travaillés** :
Jeudi 8 novembre / vendredi 9 novembre / vendredi 10 mai

**Jours travaillés** :
Mercredi 3 avril / Mercredi 22 mai / vendredi 5 juillet

Le calendrier complet sur le site :

*http://www.education.gouv.fr/cid66320/calendrier-de-l-annee-scolaire-2013-2014.html*

## Les vacances scolaires de la zone B en 2013-2014

*La rentrée 2013 aura lieu le 3 septembre.*
*Les vacances de Toussaint s'étaleront de nouveau sur 2 semaines du 19/10/2013 au 3/11/2013.*

*Vacances de Noël : du 21/12/2013 au 05/01/2014*
*Vacances d'Hiver : du 22/02/2014 au 09/03/2014*
*Vacances de Pâques : 19/04/2014 au 04/05/2014*

*Vacances d'été : le vendredi 4 juillet 2014 au soir*

L'agenda de l'école

*Ecole Primaire Section Maternelle :*
***Lundi 28 Janvier** : Sortie JMF : L'arbre d'Hippolène*
***du 27 Mai au 31 Mai** : Classe Découverte à Ingrannes (MS/GS)*
***28 Mai & 30 Mai** : Journée Découverte à Ingrannes (PS)*
*Ecole Primaire Section Elémentaire :*
***du 4 Mars au 8 Mars** : Classe Cirque au cirque GRUSS à St Jean de Braye (CE2/CM1 & CM1/CM2)*
***du 17 Juin au 21 juin** : Classe Cirque au cirque GRUSS à St Jean de Braye (CP & CE1/CE2)*

**RPI** : **Vendredi 15 Mars** Conseil d'école **/ Samedi 16 Mars** CARNAVAL à Villereau **/ Samedi 29 juin** Fêtes des Ecoles à St Lyé

## L'ECOLE

Cette année, l'association de parents d'élèves (APE), les Joyeux Lutins et l'Ecole Maternelle se sont réunis pour organiser le Vendredi 7 Décembre de 18h à 20h une belle fête en attendant Noël ! Spectacle des Joyeux lutins, Chorale des enfants de la maternelle, suivis du Marché de Noël.
Cette manifestation s'est déroulée dans un cadre nouveau : la Salle de Rive du Nan. Nous avons pu ainsi accueillir plus de 150 personnes.

Durant les 4 semaines précédentes ; l'école maternelle a ouvert ses portes aux parents volontaires pour réaliser des objets avec des petits groupes de 4 à 6 enfants. Nous avons eu le plaisir d'accueillir aussi quelques Aînés de la Forêt lors de nos ateliers. La dernière semaine était dédiée aux finitions et à la cuisine. Ce fut une expérience enrichissante pour tous.

*Les classes de l'école Primaire section Elémentaire (CE2/CM1 & CM1/CM2) sont allés à deux concerts JMF le 23 Novembre pour « Le Parti d'en Rire »et le 4 Décembre pour KROMORITMOS.*
*Vendredi 14 Décembre, ils ont pu aller applaudir le spectacle de Noël du Cirque GRUSS où ils vont bientôt à leur tour découvrir, s'entrainer et produire des numéros lors de leur Classe Cirque au mois de Mars prochain.*

## LES AINES DE LA FORET

### L' AGENDA

- Les cours de patchwork ont lieu **une fois par mois** chez Dominique Van Belle
- Les adhérents se retrouvent tous les **jeudis à 14h** derrière la mairie pour une marche
- Assemblée Générale **le samedi 26 janvier 2013** salle polyvalente

Le bal des aînés de la Forêt a eu lieu le samedi 6 octobre à la salle « Rive du Nan ». Toujours apprécié, ce rendez-vous a permis de divertir une centaine de personnes au son de l'orchestre « Top Musette ». L'après-midi s'est terminée par un buffet froid ou une soixantaine de personnes s'était inscrite.

*Le Club des aînés s'est retrouvé pour participer à un cours d'art floral pour une composition gourmande. Comme principal support, une citrouille « pomme d'or », qui fut remplie de fagot de sarment de vigne, d'une poupée de maïs, une tige de choux vert et blanc, un fleuron de clématite en graine, de chrysanthème, de tige de solidago, d'une branche malus everest, de tige de physalis et d'une tige d'amarante verte.*
*Cette présentation terminée, Catherine Joyaux, notre fleuriste est les 13 adhérentes son reparties admiratives de leur composition.*

*Un repas couscous a été proposé aux Aînés de la Forêt. Réunis à la salle polyvalente, un grand nombre d'adhérents (34) avait répondu présent pour cet après-midi. Après le plaisir de la table, les traditionnels jeux : belote, tarot on terminé la journée dans une bonne ambiance.*

Les 8 aînées de la Forêt se sont réunies pour participer à un atelier mosaïque. Agnès l'animatrice a su guider et conseiller pour cette nouvelle activité. Des dessous de plats de différentes couleurs ont été exécutés avec grand plaisir et satisfaction de chaque adhérente.

***Le jeudi 25 octobre a eu lieu un après-midi cabaret pour le 35ème anniversaire des la Fédération des Aînés Ruraux du Loiret. Ce spectacle à l'espace Georges Sand de Chécy a été un succès auprès de nos adhérents.***

Le club des Aînés de la Forêt s'est retrouvé pour son traditionnel repas de Noël à la salle polyvalente. Plus d'une quarantaine d'adhérents a répondu présente à cette journée. Le repas de Noël a été concocté par le traiteur M.Jannequin de Chevilly. Au cours du repas, un cadeau et des chocolats d'Alex Olivier de Neuville on été offert à chaque adhérent du club.
L'après-midi s'est terminée par quelques pas de dance animés par la J-M Disco